



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue **D**Gouvernance **D**éveloppement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP134 OUAGADOUGOU01 (**BURKINA FASO**)

Tél : (226)50368146 – (226)72807434

Fax : (226)50368573

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélè LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananghai Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **MamoutouTOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine / Urbanisme
48. **Hamanys Broux delsmaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouaudioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDOH Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSIAmoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyril**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1 ; 1.1 ; 1.2 ; 2 ; 2.2 ; 2.2.1 ; 2.2.2 ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.
- Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.
- Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.
- Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.
- Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.
- Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.
- Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.
- Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).
- Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.
- Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE	
BOUAGNON-DROUBLY Rita.....	1-15
LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)	
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, N'gnanda Anne-Marie KOUADIO et N'GORAN Ekian Noël	16-29
DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ	
OUSSOU Kouadio Jean Richard	30-44
LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)	
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi	45-60
LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)	
Steeve Elvis ELLA	61-71
LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES	
BROU Marie Sylvana	72-87
AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)	
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé	88-104
MA SANTÉ SOUFFRE DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	
Arsène	105-116
BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ	
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC)	117-129
NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILE	
GBAKA Loulou Guy	130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)	151-171
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline	
LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES	172-184
EKPO Kouadio Victorien	
POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022	185-199
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana	
LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-CÔTE D'IVOIRE)	200-218
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHEUCHE Obou Mathieu .	
DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	219-235
AWOKPE Kodjo, DANDONOUGBO Iléri et AGBAMARO Mayébinasso	
LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)	236-257
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond	
ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)	258-273
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck	
L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS LA MER À L'ENVERS DE MARIE DARRIEUSSECQ	274-285
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH	
LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE	286-301
SILUE Tangologo	
LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES	302-324
SOULEYMANOU Kadouamai	

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE	
BAMBA Ladji	325-337
AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ	
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ, MOYOU Jeanne Dominique	338-361
CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994	
DJE Yao Lopez	362-376
GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOKOU (CÔTE D'IVOIRE)	
BAMBA Mansé	377-391
LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE	
ELLA Kouassi Honoré	392-406
EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA	
KINDA Augustin	407-421
LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE	
KOFFI Kouadio Fabrice	422-439
CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900	
KOSSOU Sovi	440-461
CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)	
Ekian Noël N'GORAN	462-477
COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO	
SORO Kassoum	478-495
POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS	
SOUMAHORO Sainghot	496-512
LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS- PRÉFECTURE DE GUEZON (UEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)	
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI	513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?	KOUASSI Assanti Olivier	531-546
MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002)	YEO Mamadou	547-560
ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ?	AYENAGBO Kossi	561-578
DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)	KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin	579-602
GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE	LAMAH Pépé Julien et AMOATTA Koffi Guy	603-623
GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES	KONE Kapiéfolo Julien	624-642
GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN	KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué	643-661
GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES	KONAN N'Guessan Olivier	662-677
LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE	ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise	678-693
LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY	694-711	
GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE	BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire	712-728
CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE		

DOUFELGOU I AU NORD TOGO	
DJALNA Kouyadéga	729-748
IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA	
DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..	749-769
GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS	
GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor	770-786
ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES	
ILAHIRI Mylène Stéphanie	787-804
DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ	
KAMBIRÉ Bébê et KOUASSI Charles Aimé	805-824
EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO	
KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin	825-846
ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS	
Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE	847-864
AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE)	
<i>KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué</i>	865-883
LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN	
Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN	884-902
LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE	
Robert NGOMEKA	903-917
AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE	
Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO	918-931
LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU	

CAMEROUN	
<i>SANAMA AMBASSA</i>	932-949
LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?	
SEY Henri Joël	950-967
COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)	
SISSOKO Pierre Soriba	968-984
MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES	
TATA Gaston Gabriel	985-1000
QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?	
TOB-RO N'Dilbé	1001-1020
DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES À BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES	
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima	1021-1036
RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE	
Boni Hyacinthe KPANGBA	1037-1054
DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI	
ALASSANE Abdourazakou	1055-1067

Gouvernance socioéconomique

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ?

AXE : Gouvernance socio-économique

KOUASSI Assanti Olivier

Enseignant-Chercheur,
Université Alassane Ouattara (R.C.I),
Philosophie (Éthique, Morale et Politique)

Résumé :

L'exigence de bonne gouvernance est d'ordre global et pas seulement national ; la démocratie, la citoyenneté ne se développent nulle part en vase clos, mais en interaction avec les évolutions mondiales, voire en coopération internationale entre acteurs nationaux et transnationaux. De plus, l'ouverture des frontières économiques et médiatiques, les regroupements régionaux, le développement des institutions mondiales dans pratiquement tous les domaines importants. Les fonctions de l'État, pour ce qui est de la bonne gouvernance, sont multiples. Il est responsable des services publics et de la mise en place d'un environnement propice au développement humain durable. Tout cela signifie que l'État est chargé d'établir, de préserver des cadres juridiques et réglementaires stables, efficaces et équitables pour garantir l'accomplissement de l'activité publique et privée. L'objectif est de montrer que l'État doit d'abord assurer la stabilité, l'équité de l'activité politique, puis jouer un rôle d'intermédiaire et d'arbitre des intérêts lors des conflits d'intérêts. Cela signifie enfin qu'il doit garantir la bonne marche du service public et en rendre compte. L'État constitue une force importante pour promouvoir la bonne gouvernance, mais il n'est pas la seule force. Garantir et préserver la paix, la stabilité et la bonne gouvernance dépend en partie des possibilités offertes par l'économie et la création qui génèrent des revenus suffisants pour améliorer le niveau de vie des citoyens.

Mots-clés : Bonne gouvernance, Démocratie, Développement, État, Gouvernance.

Abstract :

Democracy and citizenship do not develop anywhere in a vacuum, but in interaction with global developments, and even in international cooperation between national and transnational players. In addition, the opening up of economic and media frontiers, regional groupings and the development of global institutions in virtually all important areas. When it comes to good governance, the State has many functions. It is responsible for public services and for creating an environment conducive to sustainable human development. All this means that the State is responsible for establishing and maintaining stable, effective and equitable legal and regulatory frameworks to guarantee the performance of public and private activity. The aim is to show that the State must first ensure stability and fairness in political activity, and then act as an intermediary and arbiter of interests in the event of conflicts. Finally, it must ensure that the public service runs smoothly and be accountable for its performance. The state is an important force in promoting good governance, but it is not the only force. Guaranteeing and preserving

peace, stability and good governance depends in part on the opportunities offered by the economy and creativity, which generate sufficient income to improve people's standard of living.

Key Word : Good governance, Democracy, Development, State, Governance.

Introduction

Le développement et la bonne gouvernance sont deux piliers fondamentaux du progrès d'une société. Tandis que le développement se manifeste par l'amélioration des conditions économiques, sociales et institutionnelles, la bonne gouvernance se définit par la gestion efficace et transparente des affaires publiques au service de l'intérêt général. Si ces deux notions semblent aller de pair, leur articulation demeure un défi majeur pour de nombreux pays, notamment ceux en quête d'un essor économique durable et d'une stabilité politique pérenne.

Dans un monde globalisé où les inégalités persistent et où les crises politiques et économiques s'enchaînent, la question du lien entre développement et gouvernance devient cruciale. Également « l'efficacité des politiques économiques nationales dépend de leur interaction avec les politiques économiques des autres » (P. Jacquet, 2022, p.2). Dans un tel contexte un État peut-il assurer son développement sans garantir une gouvernance rigoureuse et éthique ? À l'inverse, une gouvernance exemplaire suffit-elle à garantir le développement ? Nombre d'exemples à travers le monde montrent que la relation entre ces deux concepts n'est ni automatique ni linéaire. Certains pays connaissent une croissance économique soutenue malgré des institutions fragiles, tandis que d'autres affichent des mécanismes de gouvernance solides mais peinent à atteindre un niveau de développement satisfaisant.

Face à cette complexité, il apparaît essentiel de poser une réflexion approfondie sur la manière dont ces deux entités peuvent être mises en équation, c'est-à-dire articulées de manière complémentaire et efficace. Comment assurer une gouvernance capable d'impulser un développement durable et équitable ? Quels sont les principaux défis à relever pour éviter que l'un ne se fasse au détriment de l'autre ? Enfin, quelles stratégies peuvent être mises en place pour garantir un équilibre optimal entre ces deux dimensions ?

Cette réflexion se propose d'examiner cette problématique en trois temps. Tout d'abord, nous analyserons les concepts de développement et de bonne gouvernance en mettant en lumière leur interdépendance. Ensuite, nous identifierons les défis majeurs qui entravent une

équation harmonieuse entre ces deux dimensions. Enfin, nous explorerons des pistes de solutions pour construire un modèle équilibré et efficace, où développement et gouvernance se renforcent mutuellement.

1. Horizon sémantique des concepts

1.1 Définition et enjeux du développement

Le développement est un processus complexe qui englobe plusieurs dimensions : économique, sociale, politique et environnementale. Il ne se limite pas à la croissance du PIB, mais vise une amélioration durable des conditions de vie des populations. Le développement durable repose sur l'équilibre entre la croissance économique, la protection de l'environnement et la justice sociale.

Dans de nombreux pays, le développement se heurte à divers obstacles tels que la pauvreté, les inégalités, l'accès limité à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que des institutions faibles. Une gouvernance efficace est donc essentielle pour garantir un développement inclusif et équilibré.

1.2. Du concept de bonne gouvernance

Plus la démocratie s'approfondit, plus l'exigence de bonne gouvernance devient incontournable ; inversement, mieux cette exigence est satisfaite plus s'impose le perfectionnement toujours plus poussé des institutions et des pratiques démocratiques. Une gouvernance durablement défaillante peut mettre en péril tout acquis et tout progrès démocratique. En conséquence la bonne gouvernance doit s'arrimer solidement et durablement sur un certain nombre d'impératifs qui sont : la citoyenneté, la civilité, la globalité, l'universalité et la démocratie. Il s'agit ici de rappeler les tendances lourdes des sociétés et des systèmes politiques contemporains, rendant de plus en plus impérative une gouvernance qui soit à la fois bonne et en perfectionnement continu. L'essence de la bonne gouvernance peut être résumé en neuf macro-critères destinés à encadrer la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et du management public, à tous les niveaux (local, régional, national et multinational, voire au niveau des organisations internationales elles-mêmes). La bonne gouvernance est un ensemble de pratiques qui visent à assurer une gestion efficace et transparente des affaires publiques. Ces critères sont la participation, la responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience.

La transparence est l'accès à l'information et la clarté dans la prise de décision permettent aux citoyens de mieux comprendre et de participer aux politiques publiques. Elle est fondée sur la libre circulation de l'information. Les personnes concernées peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions, et l'information accessible est suffisante pour comprendre et assurer le suivi des questions. L'information doit être vérifiable. La transparence est un processus qui se déroule selon des règles connues de toutes les parties et selon les modalités pratiques qui en assure la visibilité ou du moins la traçabilité.

La globalisation au sens économique, médiatique etc., n'est pas le seul en jeu. S'y ajoute la reconnaissance universelle des droits humains, politiques, civils, économique, sociaux et culturels et l'engagement de la plupart des États à les protéger et les promouvoir.

On assiste au développement et à la codification d'un riche corpus de valeurs et de normes faisant désormais partie du Droit international impératif à l'aune duquel se mesurent la crédibilité des États et la présentabilité des gouvernements. L'État par l'exercice du pouvoir politique et l'impartialité doit incarner et faire valoir l'universel, dépasser les intérêts particuliers.

La responsabilité voudrait que les dirigeants rendent compte de leurs actions et des décisions prises. La responsabilité implique également des mécanismes de sanction en cas de mauvaise gestion. Toute personne investie d'une charge publique est responsable devant ses manants. A ce titre, elle est tenue de rendre compte de son action et de ses décisions conformément aux procédures, règles et résultats convenus. Les décideurs au niveau du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile rendent des comptes publics, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles. Cette responsabilité diffère en fonction de l'organisation et selon que la décision est intérieure ou extérieure à l'organisation. La responsabilité implique l'autonomie, la liberté dans le respect d'autrui, la solidarité et le sens du bien commun. Les cadres juridiques devraient être équitables et les textes juridiques appliqués de façon impartiale, en particulier les lois relatives aux droits de l'homme.

La participation citoyenne : une gouvernance efficace intègre les citoyens dans le processus décisionnel, favorisant ainsi l'inclusion et la cohésion sociale. Le service public, l'intégration, la laïcité, la souveraineté populaire et nationale participent d'une conception de la citoyenneté comportant des droits et devoirs définissant le rôle du citoyen dans la cité et face aux institutions. « C'est l'intérêt général qui permet de fonder en droit les relations de l'État et de la

société » (A. Le Pors, 2002, p. 11). L'intérêt général est le bien commun préservé par le souverain pour le compte de tous les citoyens. Etre citoyen implique que l'on fait partie d'un corps politique, un État, que l'on a dans ce corps politique des droits et devoirs. La citoyenneté consiste en un ensemble de droits politiques qui ne peuvent pas être enfreints par le gouvernement.

Le rôle fondamental du citoyen est de participer au gouvernement au moyen des élections et à travers les représentants qu'ils ont contribué à élire. La citoyenneté est aussi la qualité du citoyen ou l'aptitude de ce dernier à s'impliquer pleinement dans la gestion ou la conduite des affaires de l'État. C'est pourquoi, l'exigence de bonne gouvernance trouve en la citoyenneté un facteur d'émergence renforcée, autant que la possibilité réelle de contestation et de contrôle effectifs de la performance des gouvernants. Ceux-ci font désormais face à des vis-à-vis (représentants et électeurs) de plus en plus exigeants, avertis et assez libres pour contester et sanctionner tout ce qui leur paraît relever du mal-gouvernement ou de la mauvaise gouvernance. Idéalement, le citoyen gouverne en même temps qu'il est gouverné. Pour exercer ce double rôle, il doit disposer d'une certaine autonomie, d'une faculté de jugement et d'une loyauté envers la communauté politique. « La démocratie est supérieure dans le cas où l'implication participative des citoyens est la plus complète » (M. Martiniéillo, 2000, P.14).

La civilité est l'observation des règles du savoir-vivre, respect des convenances qui régissent la vie en société. Elle instaure le respect mutuel au sein d'une communauté éthique dont les fondements sont à chercher du côté des droits de l'homme. La civilité est le respect des normes d'un État. Quoique très important, le développement de la citoyenneté politique ne suffit pas à rendre incontournable l'exigence de bonne gouvernance. Et donc l'émergence d'une société civile comme acteur public performant et crédible et comme partenaire de l'État, structure et renforce l'exigence de la bonne gouvernance, en la spécifiant par secteur d'activité et en l'adaptant aux rapides évolutions historiques, tout en diversifiant et en outillant les acteurs de contrôle de performance des gouvernants. « Les organisations non gouvernementales (ONG) supposées indépendantes et loin de la corruption du pouvoir d'État, deviennent ainsi les acteurs privilégiés de mise en œuvre de ce nouvel agenda international de bonne gouvernance ». (R.-A. Akakpo, 2009, p. 42)

Tous les hommes et toutes les femmes devraient avoir voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire d'institutions légitimes qui représentent leurs intérêts. Une participation aussi large est fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires pour participer de façon constructive à la prise de décisions.

La participation apparaît de plus en plus comme la clé de la citoyenneté. Elle renvoie au fait d'être acteur, de maîtriser son cadre de vie, de s'engager pour l'amélioration des conditions d'existence de ses pairs, en un mot d'œuvrer au développement de la Communauté.

Efficacité et efficience qui sont l'utilisation optimale des ressources pour atteindre les objectifs fixés est essentielle pour garantir la durabilité des politiques publiques. Les processus et les institutions donnent des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. C'est la capacité à réaliser les objectifs fondamentaux par une allocation optimale des ressources. Les dirigeants et le public ont une vaste perspective à long terme de la bonne gouvernance et du développement humain, ainsi qu'une idée de ce qui est nécessaire à un tel développement. Par ailleurs, ils comprennent dans toute leur complexité les données historiques, culturelles et sociales dans lesquels s'inscrit cette perspective. La bonne gouvernance joue un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts du groupe et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures. Les institutions et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties.

La justice naturelle ou morale considérée indépendamment du droit en vigueur. Elle se traduit par une répartition des ressources sous une forme moralement acceptable par tous les acteurs. Il s'agit par ailleurs de l'accès égalitaire à un service pour tous les usagers. Tous les hommes et toutes les femmes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie dans les mêmes conditions et dans les mêmes proportions. L'exigence de la bonne gouvernance découle de la nature de l'État et plus particulièrement de ses fondements constitutifs et impératifs mais aussi l'attente légitime des citoyens à son égard. L'État démocratique est l'État de tous et non celui de quelques-uns. C'est tout naturellement que les citoyens attendent de l'État d'être gouvernés dans l'intérêt de tous et leur permettre de répondre efficacement à leur aspiration au mieux-être.

On n'hésite plus à parler de l'ère post-nationale, avec l'émergence d'entités supranationales de type politique, tel que l'union Européenne, l'union Africaine ou les mouvements altermondialistes ou de « supra-regroupements » (R. Bourqia, 2012, p.21). Les indicateurs de performance économique et d'équilibre financier sont de plus en plus partagés de par le monde. L'exigence d'une gouvernance satisfaisant certains critères sont incontournables pour les Etats souffrant du poids de la dette publique extérieure ou ayant de gros besoins de financement de leurs projets de développement par le recours aux organismes financiers

internationaux (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) ou à l'emprunt sur les marchés financiers internationaux. Avec la globalisation la communauté et la politique sont de moins en moins définies par la proximité spatiale. L'élargissement de l'espace médiatique et l'émergence des relations sociales virtuelles brouillent les frontières entre le local et le global et entraînent un processus où les localités, territoires et liens sociaux sont reconfigurés, et les traditions ébranlées.

1.3. Interaction dialectique d'équationalisation des concepts

Les fonctions de l'État, pour ce qui est de la bonne gouvernance, sont multiples. L'État est la pierre angulaire du contrat qui définit la citoyenneté ; il est l'autorité mandatée pour mener à bien les fonctions de contrôle et pour exercer la force. Il est responsable des services publics et de la mise en place d'un environnement propice au développement humain durable.

Tout cela signifie que l'État est chargé d'établir, de préserver des cadres juridiques et réglementaires stables, efficaces et équitables pour garantir l'accomplissement de l'activité publique et privée. Cela revient pour l'État d'abord à assurer la stabilité, l'équité de l'activité politique, puis à jouer un rôle d'intermédiaire et d'arbitre des intérêts lors des conflits d'intérêts. Cela signifie enfin qu'il doit garantir la bonne marche du service public et en rendre compte.

L'État constitue une force importante pour promouvoir la bonne gouvernance, mais il n'est pas la seule force. Garantir et préserver la paix, la stabilité et la bonne gouvernance dépend en partie des possibilités offertes par l'économie et la création qui génèrent des revenus suffisants pour améliorer le niveau de vie des citoyens. Mais qu'est-ce que la gouvernance ? Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit la gouvernance « comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux ». (Y. I. Aboubakar, 2007, p. 9)

La gouvernance comprend les mécanismes, les processus, les relations et les institutions complexes, au moyen desquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent pour régler leurs différends. Elle mobilise trois acteurs fondamentaux : l'État, la société civile et le secteur productif :

« Ces trois composantes sont essentielles pour un développement humain durable. L'État crée un environnement politique et juridique favorable. Le secteur privé produit des

emplois et des revenus. Enfin, la société civile facilite l'interaction politique et sociale, incitant les groupes à participer aux activités économiques, sociales et politiques. » (Y. I. Aboubakar, 2007, p. 9)

C'est l'interaction qui est constructrice et génératrice de bonne gouvernance. Chaque fois que l'évolution est positive, chaque fois que la condition de l'homme s'améliore, la bonne gouvernance en est l'explication.

De nos jours, la démocratie et la bonne gouvernance sont les deux principaux critères d'évaluation et de comparaison de la crédibilité des États et de la qualité des gouvernements. Les processus de construction de la démocratie et de la mise à niveau de la gouvernance sont étroitement liés. Plus la démocratie s'approfondit, plus l'exigence de bonne gouvernance ne devient incontournable. Mieux cette exigence est satisfaite mieux, s'impose le perfectionnement toujours plus poussé des institutions et des pratiques démocratiques : « une gouvernance durablement défaillante peut mettre en péril tout acquis et tout progrès démocratique ». (A. Sédjari, 2003, p. 37).

La gouvernance n'est pas la gouvernance d'un chef d'État mais une gouvernance de l'être collectif, en un mouvement de tous ceux qui sont impliqués dans le processus de décision et de conduite de l'action publique. Loin d'être un simple terme de plus ou une mode éphémère, « le concept de gouvernance trouve les fondements de son émergence au cœur des mutations cruciales de la pensée et de la pratique universelle en matière de gouvernement ». (A. Sédjari 2003, p. 37). Il ne suffit pas d'exiger une bonne gouvernance, il faut aussi une assise fiable. Il ne suffit pas que la démocratie soit instituée, il faut encore qu'elle soit effectivement et pleinement vécue par son acteur principal présumé : le peuple. Cela suppose que celui-ci jouisse pleinement des libertés fondamentales et assume les droits et les obligations de citoyenneté qui sont à la base de la démocratie et en constituent l'âme. « C'est au nom des droits du citoyen souverain et de la valeur de l'égalité de tous que l'État prend les mesures destinées à assurer de la manière que l'opinion juge équitable la répartition des ressources ainsi que la survie des plus démunis » (D. Schnapper., 2003, p. 268).

La gouvernance en tant que processus interactif, implique diverses formes de partenariat. Car la gouvernance s'applique au domaine des grandes organisations et aussi à celui des territoires et à des espaces du politique qui intéresse la population. Il est question de la manière de gouverner, de la bonne pratique pour conduire les affaires collectives impliquant une certaine participation responsable des acteurs ou populations concernées. Des acteurs de toute

nature réclament d'être associés au processus de décision et sont en mesure de proposer des solutions aux problèmes collectifs. La gouvernance met l'accent sur le déplacement des responsabilités qui s'opère entre l'État, la société civile et le marché. Aucun acteur ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour résoudre seul les problèmes qui se posent. Des processus d'interactions et de négociations sont devenus nécessaires entre intervenants hétérogènes. La gouvernance implique la participation, la négociation, la coordination et le partenariat. Elle constitue la toile de fond des partenariats.

L'État comprend les institutions politiques et celles du secteur public. Le secteur privé comprend les entreprises privées et le secteur non structuré sur le marché. La société civile comprend les individus et les groupes qui agissent de manière concertée sur le plan social, politique et économique, administrés par des règles et des lois formelles et/ou informelles.

Le sens civique, le patriotisme des citoyens et la stabilité de l'État ont un fondement commun, économique et juridique. Et cela consiste en application des principes suivants : « droit de propriété pour tous les citoyens, structure économique égalitaire grâce à la distribution des terres qui permet aux citoyens de posséder autant que les chefs et des garanties contre les risques de dépossession ». (A. L. Komenan, 1990, p. 202). L'application de ces principes a produit une gouvernance dans l'Etat hébreux et a rendu stable cet État. C'était une force pour retenir les citoyens et se prémunir contre toute idée de révolte. C'est pourquoi, pour une bonne gouvernance aujourd'hui, les cadres juridiques doivent être appliqués de façon impartiale, en particulier les lois relatives aux droits de l'homme. Tous les citoyens doivent participer aux prises de décision, directement ou par l'intermédiaire d'institutions légitimes qui représentent leurs intérêts. Cette participation doit être fondée sur la liberté :

Il faut mener les hommes de telle façon qu'ils ne croient pas être menés, mais vivre selon leur libre décret et conformément à leur complexion propre, il faut donc les tenir par le seul amour de la liberté, le désir d'accroître leur fortune et l'espoir de s'élever aux honneurs. (B. Spinoza, 1966, p. 109).

L'émergence de la société comme acteur public performant et crédible et comme partenaire de l'État, structure et renforce l'exigence de bonne gouvernance, en la spécifiant par secteur d'activité et en l'adaptant aux rapides évolutions, tout en diversifiant et en outillant les acteurs du contrôle de performance des gouvernants. Les décideurs au niveau du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile doivent des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles. « La bonne gouvernance joue un rôle d'intermédiaire

entre les intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts du groupe et, le cas échéant, sur la politique et les procédures » (Y. I. Aboubakar, 2007, p. 11).

C'est pourquoi, il est du rôle de la société civile d'intervenir dans les domaines vitaux comme la promotion des droits humains, la réhabilitation citoyenne de la femme, la protection de l'environnement, l'observation des opérations électorales, les réformes éducatives, fiscales ou autres, la normalisation et la régulation de la qualité des produits et des services publics et privés. Car « dans l'État de droit et de bonne gouvernance, les gouvernants et l'État lui-même cessent d'être au-dessus des lois, y compris pénales ». (A. Séjari 2003, p. 47). La bonne gouvernance est l'un des piliers de la stabilité politique. « Il ne peut jamais y avoir ni progrès, ni paix, ni stabilité politique dans un État qui ignore ou méprise les règles de la bonne gouvernance » (P. Ngoma-Binda, p. 219).

La gouvernance est la manière avec laquelle une société donnée organise et régule le pouvoir dans ses structures fondamentales dans l'intention d'assurer de façon harmonieuse et efficace le bien public, la paix et le bonheur de chacun des citoyens ; la bonne gouvernance a pour nom authentique la “gouvernance démocratique”. Il y a deux formes de gouvernance : l'une est dite bonne, efficace, appropriée ; l'autre mauvaise, inefficace, inappropriée. Une mauvaise gouvernance détruit la paix et entraîne l'instabilité des institutions politiques ; une bonne gouvernance garantit le contraire : la stabilité, l'harmonie sociale, le progrès de la société. La bonne gouvernance est l'un des éléments fondamentaux de la stabilité d'un État. Un signe visible de bonne gouvernance est l'utilisation rationnelle des ressources humaines. Elle est facteur de paix sociale, de stabilité politique et de progrès économique.

2. Méthodes d'équation des entités

2.1. Approche pour favoriser la collaboration

Dans un monde de plus en plus interdépendant, le développement durable et la bonne gouvernance ne peuvent être envisagés de manière isolée. Ils nécessitent une collaboration harmonieuse entre les différentes entités concernées : administrations publiques, collectivités locales, organisations non gouvernementales, acteurs privés, institutions internationales, et

communautés locales. Pourtant, la coopération entre ces divers acteurs reste souvent limitée par des logiques de cloisonnement, des rivalités institutionnelles et des divergences d'objectifs.

L'objectif de cette partie est de proposer une approche méthodologique et stratégique pour favoriser une collaboration efficace entre les entités impliquées dans les processus de gouvernance et de développement. Il s'agit de poser les bases d'une synergie constructive, de dépasser les logiques de concurrence, et de créer des mécanismes durables de coordination. Le terme « entités » désigne l'ensemble des organisations ou institutions ayant un rôle à jouer dans les processus de développement et de gouvernance. Cela inclut les entités étatiques (ministères, agences publiques), les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les institutions financières, les entreprises privées et les communautés locales. Pour que la collaboration soit effective, elle doit reposer sur des mécanismes clairs, codifiés et suivis.

Un premier mécanisme consiste à instaurer des plateformes de concertation multisectorielle. Il peut s'agir de forums périodiques, de comités de pilotage partagés ou de groupes de travail thématiques. Ces espaces permettent de construire une vision commune, d'échanger les informations, et de délibérer sur les priorités. Deuxièmement, l'élaboration de plans stratégiques conjoints favorise l'alignement des efforts. Ces plans doivent être le fruit d'une co-construction, reflétant les objectifs partagés et intégrant les contributions spécifiques de chaque entité. Troisièmement, des cadres institutionnels de coopération sont nécessaires. Il peut s'agir de conventions, de protocoles d'accord ou de chartes de partenariat. Ces textes juridiques formalisent la relation, précisent les responsabilités et offrent un socle de confiance. Enfin, la désignation de leaders neutres ou de facilitateurs peut grandement améliorer la dynamique de groupe. Ces personnes ou institutions jouent un rôle d'arbitre, de modérateur et de médiateur entre entités, en veillant au respect des équilibres et à la fluidité du dialogue.

La collaboration est un processus de travail collectif visant à atteindre un objectif commun. Elle implique un partage d'informations, une coordination des efforts et une prise de décision concertée. La collaboration entre entités constitue un levier majeur pour assurer un développement harmonieux et une gouvernance efficace. Toutefois, elle ne se décrète pas : elle se construit méthodiquement à travers des mécanismes adaptés, des outils partagés, et une culture de confiance et de transparence. Si les obstacles sont nombreux, les bénéfices d'une coopération réussie – en matière d'impact, de légitimité et de durabilité – justifient amplement les efforts consentis. L'équation des entités, dans cette perspective, devient celle de la convergence stratégique, de l'intégration fonctionnelle et de l'innovation coopérative. Favoriser

la collaboration entre les entités constitue un enjeu stratégique pour la mise en œuvre d'une gouvernance efficace et d'un développement réellement inclusif. Loin d'être une démarche improvisée, la collaboration requiert des conditions, des principes, des outils et un engagement clair des parties concernées. Elle suppose aussi de dépasser les logiques de concurrence institutionnelle, d'instaurer un dialogue transparent et de créer des mécanismes de pilotage partagés. En somme, l'« équation des entités » est d'abord une affaire de culture de gouvernance, de maturité politique et de capacité à construire du collectif dans la diversité. « La gouvernance telle que nous la connaissons actuellement, centrée sur l'État et les services publics, est attaquée de toutes parts. Elle semble décidément déphasée à l'égard de la société présente et plus encore à l'égard des défis qui nous attendent. Elle est en crise. » (P. Calame, 2003, p.37).

2.2. Les inéquations de la coopération

La coopération inter-organisationnelle, bien qu'essentielle pour la gouvernance et le développement, ne se déroule pas toujours de manière équilibrée ou équitable. Derrière l'idéal de collaboration se cachent souvent des tensions, des rapports de force, des déséquilibres structurels et des logiques d'exclusion. Ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier d'« inéquations de la coopération » — des formes d'inégalités systémiques qui entravent l'efficacité, la légitimité et la durabilité des initiatives conjointes. « Il est impératif de bien comprendre les enjeux d'un écosystème avant d'y importer des éléments extérieurs considérés comme inspirants » (E. Jourdain, 2022, p.49)

Le terme « inéquation », dans le contexte de la coopération, renvoie à une situation où les entités engagées dans un processus collaboratif ne sont pas sur un pied d'égalité, que ce soit en termes de pouvoir décisionnel, de ressources, de capacités techniques ou de reconnaissance institutionnelle. Ces inéquations peuvent être explicites (statut hiérarchique, budget) ou implicites (influence politique, accès à l'information).

Les inéquations de la coopération ne sont pas de simples accidents ou anomalies : elles sont souvent le reflet d'un ordre institutionnel, économique ou politique profondément inégal. Les ignorer ou les minimiser revient à compromettre toute ambition de gouvernance partagée et de développement équitable. Toutefois, en adoptant une posture critique, en mettant en œuvre

des mécanismes correctifs et en renforçant les capacités des entités les plus vulnérables, il est possible de rétablir un certain équilibre. C'est à cette condition que la coopération peut devenir un véritable levier de transformation systémique, plutôt qu'un outil au service des plus forts. « Les tensions ne pourront se résoudre que dans le cadre de négociations globales élargies à un ensemble de sujets pour que des accords perçus comme mutuellement bénéfiques deviennent possibles ». (P. Jacquet, 2022, p.13)

2.3. Vers une gouvernance inclusive et équitable

La gouvernance démocratique est pensée comme l'art de gouverner en articulant la gestion des affaires à différentes échelles du territoire, du local au mondial, en régulant les relations au sein de la société et en coordonnant l'intervention de multiples acteurs. Pour nous, la gouvernance démocratique non seulement peut aider à reformer les États africains mais aussi aider les sociétés à repenser leurs propres modes de gestion et à définir elles-mêmes un modèle de régulation proactif, correspondant le mieux à leurs propres défis. Cette approche de la gouvernance démocratique constitue une proposition pour refonder l'État ainsi que ses rapports avec la société en Afrique dans le contexte d'une gouvernance de développement.

Les grandes questions de la gouvernance sont éternelles. Faire vivre ensemble, dans la paix intérieure et extérieure et la prospérité durable, des millions de femmes et d'hommes partageant un même territoire. Assurer l'équilibre entre les sociétés humaines et leur environnement. Gérer sur le long terme les ressources naturelles, rares et fragiles. Garantir l'autonomie, la liberté de pensée et d'action des personnes tout en préservant la justice sociale, la cohésion et l'intérêt commun. Offrir à chacun, pris individuellement, et à la communauté tout entière les plus grandes opportunités d'épanouissement. Permettre le développement des sciences et des techniques sans se laisser emporter par le vertige de leur puissance. Assurer à tous les conditions d'une vie digne. Reconnaître la diversité et la richesse des cultures et des traditions tout en les faisant participer à l'unité et à la cohésion de la société dans son ensemble. S'adapter aux évolutions du monde, tout en gardant son identité. (P. Calame, 2003, p.17)

L'exigence de bonne gouvernance trouve ses origines dans l'obligation démocratique faite aux gouvernants de travailler à convaincre, dans des contextes pluralistes et compétitifs, de la qualité de leurs programmes politiques, ainsi que de rendre publiquement compte de leurs actes et d'en assumer la responsabilité politique. La citoyenneté et la démocratie sont donc intimement liées. Sans le mandat octroyé par l'ensemble des citoyens à la faveur des élections,

le gouvernement n'a aucune légitimité. La citoyenneté suppose que les gouvernements et les leaders politiques élus régulièrement rendent des comptes aux citoyens. C'est le principe de la responsabilité qui est au cœur de tout système démocratique.

La gouvernance désigne l'ensemble des processus politiques, lois et institutions affectant la manière dont un pays, une institution, une société, etc., sont dirigés, administrés ou contrôlés. Une gouvernance est considérée bonne ou équitable lorsque le fonctionnement des mécanismes respecte les droits et les intérêts des parties prenantes dans un esprit démocratique.

La gouvernance démocratique dépasse la question des institutions ou des formes de gouvernement.

Elle recouvre les mécanismes de coordination sociale participant à l'action politique. L'importance cruciale de la gouvernance démocratique dans le monde a été soulignée

lors du sommet du millénaire, où les dirigeants du monde ont résolu de n'épargner aucun effort pour promouvoir la démocratie ; renforcer l'État de droit ; ainsi que de respecter tous les droits humains internationalement reconnus et des libertés fondamentales, y compris le droit au développement. (G. Fraser-Moloketi, 2012, p.5)

Cependant, gouvernance et démocratie ne doivent pas être confondues, et ce même si la forme idéale de gouvernance doit être démocratique dans son contenu. La gouvernance interroge en effet la légitimité au-delà des élections et de la notion de représentation. La gouvernance démocratique, elle ne désigne donc pas pour finalité institutionnelle la gouvernance mais souligne sa nature de processus d'association à la prise de décision. La gouvernance repose essentiellement sur le renforcement de la citoyenneté, de l'efficacité de l'utilisation des financements internationaux et du développement. Il ne saurait y avoir de gouvernance démocratique sans gouvernance légitime, c'est-à-dire sans gouvernance reflétant les valeurs et principes de chaque société. L'imbrication entre le pouvoir politique et les sociétés est le principe de la gouvernance démocratique. Le bureau pour le développement des politiques du PNUD rappelle que la bonne gouvernance, pour le développement humain et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement est la gouvernance démocratique. La consolidation et l'approfondissement de la démocratie exige l'organisation d'élections libres et justes qui visent à donner à tout citoyen la possibilité de participer à la prise de décisions qui affectent sa vie. Les autorités locales, régionales et nationales doivent user des capacités et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des politiques économiques et sociales effectives qui assurent la promotion du développement humain et la gestion des services publics répondant aux atteintes des citoyens. D'autre part, la gouvernance doit prendre appui sur les principes des droits de l'homme, de transparence, de l'honnêteté et de l'égalité des sexes tels qu'ils sont incarnés dans la charte des Nations Unies. La participation des citoyens à la conduite de l'action

apparaît au fond dans les sociétés modernes comme une exigence tendant à faire l'idéal démocratique.

Conclusion

Le développement et la bonne gouvernance sont indissociables et doivent être pensés de manière conjointe. Pour parvenir à une équation fonctionnelle entre ces deux dimensions, il est nécessaire de mettre en place des réformes institutionnelles solides, de garantir la transparence et d'encourager une coopération inclusive. Un État prospère est celui qui parvient à allier croissance économique et gouvernance efficace au service du bien commun. Comprendre ces inéquations, c'est aller au-delà du discours idéaliste sur la collaboration pour analyser les rapports de force, les asymétries de pouvoir, et les facteurs de domination qui se jouent dans les partenariats. Cette partie met en lumière ces tensions structurelles, en identifiant leurs causes, leurs formes et leurs conséquences, tout en proposant des pistes pour les surmonter.

La coopération entre entités est souvent présentée comme une panacée pour résoudre les problèmes de gouvernance et de développement. Cependant, dans la réalité, ces processus sont rarement exempts de tensions, de déséquilibres et d'injustices. Ces déséquilibres constituent ce que nous appelons les « inéquations de la coopération ». Ces dernières apparaissent lorsque les acteurs impliqués dans une dynamique collaborative ne bénéficient ni du même pouvoir, ni des mêmes ressources, ni de la même reconnaissance institutionnelle. Ces inéquations, parfois invisibles ou normalisées, sapent la coopération en profondeur et en limitent l'efficacité. Face à la réalité de certains pays dit développés avec une absence de bonne gouvernance et vice-versa. Certains pays connaissent une croissance économique soutenue malgré des institutions fragiles, tandis que d'autres affichent des mécanismes de gouvernance solides mais peinent à atteindre un niveau de développement satisfaisant. Donc

La priorité aujourd'hui n'est ni la poursuite du développement scientifique et technique, du moins tel que nous les connaissons aujourd'hui, ni le prolongement de l'expansion des rapports marchands. La priorité, c'est la mise en place d'un socle éthique commun sur lequel les peuples puissent s'entendre pour gérer leur interdépendance, c'est la conception, le déploiement et la mise en œuvre de nouvelles régulations susceptibles de donner une âme, un sens, des règles, une équité et un avenir au village planétaire où nous cohabiterons par nécessité. (P. Calame, 2003, pp.7-8)

Références bibliographiques

- ABOUBAKAR Yenikoye Ismaël, 2007, *Comment analyser la gouvernance : Définir les indicateurs de la bonne gouvernance*, Niamey, L'Harmattan.
- AKAKPO Rose –Ablavi, 2009, « Bonne gouvernance en Afrique : les ONG veillent au grain » in *Revue internationale d'analyses stratégiques et de réflexions économiques*, p.42.
- BOURQIA Rahma (Dir), 2012, *Territoire, localité et globalité. Faits et effets de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- CALAME Pierre, 2003, *Essai sur l'organisation des sociétés humaines – La démocratie en miettes*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.
- FRASER-MOLEKETI Géraldine, 2012, *Un guide des pratiques du PNUD en matière de gouvernance démocratique*, pp. 134.
- JACQUET Pierre, 2022, « Équilibre des puissances ou gouvernance mondiale ? » *Dossier*, n°43, Paris.
- JOURDAIN Edouard, 2022, *Elinor Ostrom. Gouvernance des biens communs*, Paris, Michalon Editeur.
- KOMENAN Aka Landry, 1990, « Etat et stabilité politique chez Spinoza, in *Annales de Lettres, Arts et Sciences Humaines*, Tome XXIII, Université d'Abidjan, pp.189-2014.
- LE PORS Anicet, 2002, *La citoyenneté*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».
- MARTINIELLO Marcel, 2000, *La citoyenneté à l'aube du 21è s : Questions et enjeux majeurs*, Liège, Université de Liège.
- N'GOMA-BINDA P., 2001, *Une démocratie libérale communautaire pour R. D. Congo et l'Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- SEDJARI Ali, 2003, *Gouvernance et conduite de l'action publique au 21 ème siècle*, Paris, L'Harmattan.
- SCHNAPPER Dominique, 2003, *La communauté des citoyens. Sur l'idée de nation*, Paris, Gallimard.
- SPINOZA Baruch, 1966, *Traité politique*, trad. Française Charles Appuhn, Paris, Flammarion.